

**délibération :
D_2022_3_1**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 22 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 13

Date de convocation du : 11 Mars 2022

Présents : 12

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY JOCELYNE, Madame BIZE AURELIE, Madame DUPUY MARINE, Madame KERJEAN MADELEINE, Monsieur LEDIRAISON GUILLAUME, Monsieur LEGRAND XAVIER, Monsieur LEHEMBRE PIERRE-YVES, Madame LIOT REGINE, Monsieur VIGIER VALERIAN

Votants : 12

**Objet : Approbation du
Compte de Gestion 2021**

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LAMACHE CHRISTOPHE

Secrétaire de Séance : Madame MADELEINE KERJEAN

Monsieur le Maire présente, aux membres du Conseil Municipal, le compte de gestion 2021 de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte de gestion de Madame la Trésorière portant sur la comptabilité de la commune de 2021 ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 22/03/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes
ans, mois et jours que ci-
dessus.

Au registre sur les
signatures pour copies
conformes,
Le Maire,
Gérard Liot

